

**Rattachement hiérarchique**

Directeur Général, Directeur d'Activité Transport, Directeur de Division/Directeur de Zone

**Responsabilités**

Le Directeur Transport a pour objectif d'organiser au mieux les opérations de transport au catalogue des services de l'entreprise ou proposés sur mesure à ses différents clients. Il intervient sur le périmètre géographique qui lui est affecté : intégralité de l'entreprise, nationale et/ou internationale, régionale et locale.

On le retrouve aussi au niveau régional ou local sous l'appellation de Responsable d'Agence.

Il assure son rôle de commercial en relation avec les équipes de ventes nationales ou internationales de l'entreprise. Il est à même de proposer des prestations annexes et complémentaires, sur la base d'études qu'il réalise. Il conduit la recherche de nouveaux clients et la fidélisation des clients existants.

Il est le plus souvent spécialisé par mode de transport et d'acheminement tels que :

- La messagerie ou l'express,
- Le transport de lots complets ou groupés par affrètement, lignes régulières et tournées de livraison,
- Le transit aérien et/ou maritime avec le plus souvent distinction entre l'import et l'export.

En charge des opérations et de leur rentabilité, de l'atteinte des objectifs, de qualité de service (fiabilité des délais et de l'intégrité des flux), il établit et gère le(s) plan(s) de transport, les procédures à utiliser et définit les moyens à mettre en œuvre qu'ils soient en propres ou sous-traités dans le cadre de plans de transport réguliers ou adaptés aux besoins (dans le cadre des contrats clients).

Il répond ou participe à la réponse aux cahiers des charges clients, participe et/ou mène les négociations de ventes, d'achats de la présélection à la contractualisation.

Il formalise les besoins aux sous-traitants et met au point les cahiers des charges en lien avec ses besoins d'exploitation et les exigences de services et les cahiers des charges clients.

Il mène les négociations d'achats de la présélection à la contractualisation avec les sous-traitants retenus.

Il s'assure du déploiement des solutions retenues.

Il met en place les process de travail, tout comme les procédures de gestion des aléas, de résolution de problèmes et organise un système d'alerte et de solutions de rechange.

Il assure ou participe à la gestion économique et budgétaire de son centre de profit.

Il est en charge de la gestion humaine et sociale de ses équipes.

Il gère le parc de véhicules (achats, maintenance).

Il s'assure du respect des procédures qualité, des normes de sûreté et sécurité et des règles d'hygiène, tant par ses équipes que ses sous-traitants. Il est responsable du respect par tous des réglementations en vigueur.

Il optimise et améliore ses opérations et tournées à l'aide des outils informatiques d'aide à la gestion du transport. De plus, dans une démarche de progrès continu, il améliore les process et définit les tableaux de bord et indicateurs qui permettront de suivre au mieux les activités sous sa responsabilité. Ces indicateurs sont le plus souvent exprimés en termes de productivité des équipes, de fiabilité, de taux de service et satisfaction client.

Il sait gérer contentieux et litiges avec ses clients et sous-traitants.

Il partage et analyse avec chacun les informations opérationnelles et les indicateurs de performance de son activité et les rencontres périodiquement pour ce faire.

Il pilote l'évolution continue de son organisation et assure la conduite du changement.

## Profil/Tendances

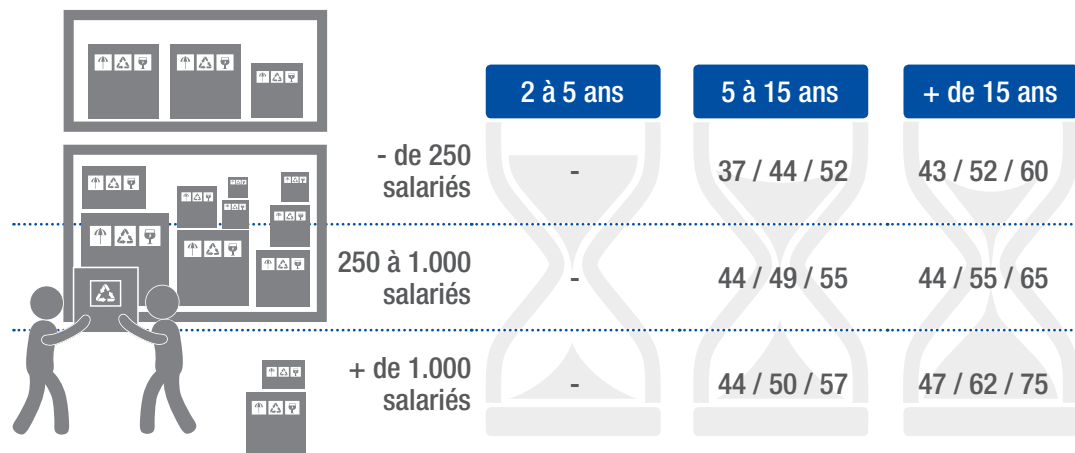
Détenteur d'une solide expérience en Transport acquise après une formation Bac+2 ou Bac+4 en Transport, le Responsable Transport est multi-compétences à la fois techniques, managériales, de gestion, d'achat et de vente.

C'est un négociateur confirmé. À l'international, l'anglais est indispensable, une deuxième et troisième langues sont appréciables.

## Évolutions

Ce poste permet d'accéder à terme à des fonctions de Directeur ou Responsable de Périmètre plus important, de Directeur ou Responsable d'Activité.

## Rémunération



Les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles en k€ selon la légende suivante : minimum constaté/moyenne constatée/maximum constaté.

S'ajoute généralement à cette rémunération fixe un bonus individuel de 5 à 10 %.